

Proches aidants

Actuellement, la charge familiale ne se résume plus à celle des enfants. Il convient en effet de ne pas oublier que les enfants s'occupent aussi de leurs parents vieux et malades. Demain, les proches aidants, seront de plus en plus nombreux. Ils devront ainsi combler le manque de ressources publiques face à la population des 80 ans et plus, qui doublera d'ici vingt ans, selon les prévisions démographiques. Les nouvelles formes de famille et la meilleure insertion professionnelle des femmes ont placés les proches aidants sous les feux de l'actualité. Il existe plus de 330'000 personnes en Suisse, qui assistent un parent, un ami ou un voisin.

Il convient de soutenir dans la durée le rôle de proche aidant, en raison du vieillissement de la population que connaît notre pays. Non seulement la population âgée sera plus nombreuse, mais la génération qui suit est moins peuplée. Le ratio des plus jeunes par rapport aux plus anciens diminue. Il est donc urgent de renforcer le soutien aux proches aidants, faute de quoi, la charge financière pour la collectivité augmentera encore. D'autant plus que la population doit faire de plus en plus face à des maladies chroniques, qui entraînent des conséquences en termes d'incapacités et de perte d'autonomie.

Il existe cependant un congé payé pour s'occuper d'enfants malades. Néanmoins, rien de tel n'existe pour les travailleurs qui doivent s'occuper d'autres proches atteints dans leur santé. L'octroi d'un congé payé, lors de maladies d'autres proches, est laissé à la libre appréciation de l'employeur. Il est nécessaire d'assurer une équité de traitement entre les jeunes personnes qui ont charge d'enfants et celles, moins jeunes, qui ont charge d'adultes. De telles situations engendrent donc des conséquences négatives, puisque pour s'occuper de proches malades, les travailleurs doivent prendre des vacances ou un congé non payé, avec les conséquences financières qui en découlent. Or les vacances ont pour objectif de permettre le repos. Il est donc difficile de concilier cette situation avec la vie professionnelle, d'autant plus que le taux d'activité doit être diminué pour une partie des proches aidants. Plus grave, il arrive que d'autres soient licenciés à cause de leurs absences à répétition et peuvent tomber dans la précarité. En France, il existe depuis plus de cinq ans un congé rémunéré de quatorze mois au maximum répartis sur trois ans, avec des indemnités allant jusqu'à 900 euros par mois. Il est donc nécessaire de faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et le statut de proche aidant, en sensibilisant les employeurs à cette question, afin que ceux-ci puissent conserver leur emploi et se tenir aux côtés de leur parent malade, avec des horaires flexibles, du travail à temps partiel ou des possibilités de congé.

Lorsqu'ils sont questionnés, les proches aidants mettent en avant entre autres le fait qu'ils rencontrent des difficultés financières. Celles-ci interviennent lorsque le proche doit recourir à des prestations payantes. Or, aucun canton n'indemnise le manque à gagner des proches aidants. Rien n'est fait non plus pour introduire des déductions d'impôts. Quelques cantons et communes leur versent cependant un petit montant symbolique. Fribourg est le canton le plus généreux, puisqu'il leur verse 25 francs par jour. Il est dès lors indispensable de prévenir la paupérisation des proches aidants. On pourrait envisager de mettre en place une APG pour le proche contraint de réduire son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne atteinte dans sa santé. Une possibilité pour le proche aidant de disposer d'une déduction fiscale forfaitaire serait également opportune.

Il est de plus nécessaire que des lois spécifiques reconnaissent le statut de proche aidant. Ils effectuent un travail d'intérêt public. Accompagner une personne à domicile, notamment lorsque

la situation s'avère lourde, peut engendrer des coûts importants, d'autant plus s'ils s'inscrivent sur la durée. De plus, si les soins que les proches aidants prodiguent étaient effectués par des professionnels, les pouvoirs publics auraient dû supporter des coûts de plusieurs milliards de francs ! Or la valeur totale des soins fournis gratuitement dans le ménage ou hors du ménage dépasse de loin le coût des services de maintien à domicile. **En 2016, selon l'OFS, les proches aidants ont fourni 80 millions d'heures de travail non rémunéré sous forme d'assistance et de soins.**

Par ailleurs, il est nécessaire **de rendre cohérent le discours consistant à encourager l'engagement** des femmes dans le marché du travail. Elles représentent en effet la majorité des personnes qui **s'investissent comme proche aidant**. De plus, **le risque d'épuisement des proches aidants a été démontré par le service des assurances sociales et de l'hébergement**. Ces résultats corroborent aux d'autres études réalisées sur cette thématique au niveau cantonal, national, voir international. **Un proche aidant sur deux s'épuise durant son parcours et un sur trois est déjà atteint dans sa santé avant de solliciter davantage d'aide extérieure**. Il est donc d'intérêt public que **les proches aidants soient soutenus, afin qu'ils puissent** dispenser le plus longtemps possible les soins à leurs proches, sans tomber eux-mêmes malades. Le canton de Vaud propose diverses prestations de soutien comme les soins à domicile, la relève à domicile, l'accueil temporaire, les rencontres de type formation ou d'échanges d'expériences ou encore la consultation psychologique. **L'objectif est d'éviter que les proches aidants s'épuisent ou s'isolent socialement**. Il convient dès lors **d'élaborer une stratégie pour permettre aux proches aidants de pouvoir souffler le temps d'un week-end ou de quelques jours**.

Le travail des proches aidants est remarquable, d'autant plus qu'ils précarisent souvent leurs situations financières et font bien d'autres sacrifices. Ils méritent vraiment que le canton de Berne les soutienne.